



Vous nous avez proposé votre aide pour accompagner une sortie scolaire ou pour nous aider à encadrer des activités et nous vous en remercions ! Voici, en quelques mots, les points principaux qui nous tiennent à cœur :

Lors des sorties, comme à l'école, l'enseignant est le seul responsable de la sécurité et du bon déroulement pédagogique. Il compte sur vous pour :

1. Prévenir le plus tôt possible en cas d'engagement puis d'empêchement afin de permettre à l'enseignant de réorganiser les activités.
2. Respecter les consignes qu'il vous a données. En cas de problème (discipline, conflit, blessure) en référer tout de suite à l'enseignant. Ne prendre aucune initiative personnelle (changement d'itinéraires, d'activités, distribution de sucreries...)
3. Si un groupe vous a été confié, identifier le groupe d'enfants dont vous êtes responsable et vous assurer que les enfants vous ont bien identifié(e) aussi. Vérifier régulièrement que votre groupe est au complet et rester en permanence avec le groupe qui vous a été confié.
4. Veiller particulièrement à la sécurité et à la santé des enfants. Dans le car, s'assurer que les enfants sont bien attachés. Dans la rue, s'assurer que le rang reste serré et se déplace correctement côté habitation et non côté chaussée. Être particulièrement vigilant en traversant les rues : un adulte doit toujours se positionner en amont du passage piéton.
5. Considérer comme confidentielle toute information qui serait portée à votre connaissance dans le cadre de l'activité scolaire.
6. Avoir une attention égale envers tous les enfants du groupe. Accepter l'éventualité de ne pas avoir son enfant dans le groupe.
7. Seul l'enseignant peut décider que des prises de vues soient réalisées à des fins pédagogiques. Il est le garant du respect du droit à l'image et de la vie privée des élèves qui lui sont confiés. Si, à la demande de l'enseignant, vous photographiez l'activité, vous devez vous engager à n'exploiter toutes les prises de vues qu'à des fins pédagogiques et à ne pas les proposer à d'autres personnes que l'enseignant ni à les diffuser sur internet.
8. Exiger le respect des consignes, le calme et une bonne tenue. Aider les enfants à rester attentifs, à s'investir, à comprendre.
9. Avoir soi-même un langage et une tenue adaptés. Ne pas fumer en présence des enfants Limiter l'usage du téléphone portable aux cas d'urgence afin de rester pleinement disponible et vigilant.
10. Au moment du repas, vérifier que chaque enfant mange correctement. Le repas n'est pas un temps de pause pour les adultes.
11. PISCINE : seuls les parents agréés peuvent intervenir au bord du bassin dans le rôle que l'enseignant leur a défini. Les parents non-agrégés ne sont là que pour l'habillage, le déshabillage et le passage aux toilettes et ne doivent en aucun cas intervenir au bord du bassin.

Merci d'avoir pris connaissance de ces quelques recommandations et également merci pour l'aide que vous apportez à l'école.

L'équipe enseignante